



Inventer la biomédecine : la France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant, 1945-1965

Virginie Tournay

► To cite this version:

Virginie Tournay. Inventer la biomédecine : la France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant, 1945-1965. *Revue Française de Science Politique*, 2003, 53 (1), pp.175 - 177. hal-03585356

HAL Id: hal-03585356

<https://sciencespo.hal.science/hal-03585356>

Submitted on 23 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GAUDILLIÈRE (Jean-Paul) – *Inventer la biomédecine. La France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant (1945-1965)*. – Paris, La Découverte, 2002.

En trois décennies à peine, on a appris à isoler, à modifier des gènes et à manipuler le patrimoine héréditaire des individus... Le développement des biotechnologies transforme notre rapport à la médecine et concerne dorénavant l'ensemble de la société. Des nouvelles manières de penser le corps, de le soigner et de l'expérimenter réorientent sa prise en charge institutionnelle. Comment ce régime biomédical a-t-il pu se constituer en une nouvelle administration du vivant ? J.-P. Gaudillière, historien des sciences, nous invite à explorer les premières mises en place des ressources biomédicales dans la France de l'après-guerre. Avec une grande aptitude à manier différents registres disciplinaires et à restituer les logiques décisionnelles, son attention s'est portée sur la production des savoirs biomédicaux à travers les réseaux de collaboration multiples entre les laboratoires, les services hospitaliers, l'industrie chimico-pharmaceutique et les agences d'État. *Inventer la biomédecine* s'impose comme une des premières références emblématiques de la mise en politique des catégories du médical. L'apport considérable de cette entreprise réside dans l'originalité prometteuse de son objet puisqu'il montre que les transformations de la biologie des Trente glorieuses ne sont compréhensibles que par l'examen de l'articulation existant entre la production des savoirs biomédicaux, leur qualification sociale et leur institutionnalisation. Biologiste devenu historien durant la seconde moitié des années 1980, J.-P. Gaudillière passe aisément de la paillasse aux archives, il développe son analyse bien au-delà de ce qui est classiquement fait dans une étude socio-historique. Il situe à un même niveau d'intérêt la construction scientifique du contenu de la connaissance biologique et ses inscriptions institutionnelles. L'émergence du biomédical est entrevue à la manière d'un processus de reconfiguration des rapports entre l'État, les savants, les médecins et les industriels de la santé, au cœur de la France d'après-guerre. La dimension comparative s'appuie sur le modèle du complexe biomédical américain car les transformations et l'impact social de ces savoirs ont été les mieux analysés outre-atlantique. Son regard sur les processus respectifs d'acculturation renforcent l'intérêt de ce comparatif en permettant notamment de saisir la différenciation fonctionnelle des mécanismes de marché et la divergence des sentiers institutionnels qui séparent la culture française et américaine.

Une lecture transversale de l'ouvrage nous dessine son fil conducteur empirique, *Inventer la biomédecine* s'appréhende à la manière d'une transformation d'état du système médical, c'est-à-dire de ses acteurs, de ses savoirs, de ses pratiques, de ses normes d'action, de ses référentiels partagés, de son rapport aux politiques gouvernementales et de la population cible concernée par ses activités. Le projet est davantage archéologique que généalogique, il se prête à des découpages historiques précis, à des études de cas qui peuvent s'adresser aussi bien à la culture matérielle et aux formes de sociabilité des réseaux savants, à la politique scientifique ou à la productivité scientifique industrielle. Le patchwork de pièces thématiques permet alors de dessiner les contours du « complexe biomédical français » en émergence. Cet agencement de matériaux vise à nous montrer la cohérence des schèmes mentaux d'une époque mais surtout à déceler les multiples façons dont les savoirs biologiques locaux s'articulent au pouvoir. Le choix heuristique adopté par l'auteur évite de tomber dans l'écueil consistant à expliquer les objets médicaux du passé à partir du statut scientifique des productions contemporaines, il revendique au contraire le refus de réduire les savoirs du vivant à ce que le recul du temps donne le pouvoir d'en dire. Le traitement politique de l'hérédité des maladies, par exemple, se pense avant la seconde guerre mondiale en terme d'hygiène nataliste tandis que le développement de la génétique clinique après 1945 constitue une figure symbolique contemporaine dans la gestion sociale de l'hérédité pathologique. L'histoire de l'invention de la biomédecine est donc bien différente de ce que nous pourrions attendre d'une entreprise d'application des savoirs du vivant au moteur rationnel, c'est tout au contraire un champ hétérogène de tensions tant au niveau des systèmes de pratiques technologiques qu'au niveau des univers professionnels. Ce constat est d'autant moins anodin que s'opère une recatégorisation permanente des acteurs du médical, avec l'invention notamment de la figure du médecin expert salarié par l'État.

Autre caractéristique, la biomédicalisation française décline une mise en politique spécifique des savoirs médicaux et biologiques : elle positionne un État en passe de devenir le premier entrepreneur de la recherche et de la santé, son administration adopte une pratique de ges-

tion menée dans les agences de recherche. Le caractère évident de l'introduction des sciences biologiques expérimentales à la Libération apparaît alors comme une illusion rétrospective, puisque les biologistes, les cliniciens et les ingénieurs relevaient de cultures professionnelles bien différenciées dans la France de l'entre-deux-guerre. Il faut bien percevoir que le regard empirique du monde médical contemporain est le produit de plusieurs révolutions reconnues, celle de l'expérience clinique de la fin du 18^e siècle d'abord, intervient ensuite la révolution physiologique (que certains appellent la naissance d'une médecine « scientifique ») dès la deuxième partie du 19^e siècle, puis la révolution pastoriennne qui marque tout le début du 20^e siècle en faisant de la bactérie une cible de la médecine sociale et de la clinique. Cette révolution du laboratoire en médecine est remodelée au gré des importations théorico-expérimentales philanthropiques anglo-saxonnes tout au long de cette première moitié de siècle, et enfin, la France d'après-guerre voit naître la révolution biotechnologique qui nous est contemporaine. En plus de l'affirmation d'une médecine expérimentale, cette dernière devient également moléculaire dans le monde de la biomédecine naissante ; l'implication de l'État se conjugue avec celle d'une industrie du médicament stimulée par l'utilisation massive des antibiotiques après 1945 et aboutit à une totale refonte des systèmes de santé. Cette administration du vivant fournit une nouvelle donne au progrès sanitaire, rendant visible les appareillages et les pratiques techniques. Elle devient une « affaire » de macromolécules et, à ce titre, J.-P. Gaudillière nous parle d'une *molécularisation des savoirs du normal et du pathologique*, en parallèle à la recomposition des mondes de la médecine. La planification scientifique s'intensifie sous l'État gaulliste, l'Institut national d'hygiène est transformé en Institut national de la santé et de la recherche médicale, le « corps » de la recherche médicale est officialisé, les services hospitaliers incorporent l'enseignement et la recherche avec l'adoption de la réforme Debré, la politique biomédicale de l'État français est matérialisée par la création de la Direction générale de la recherche scientifique et technique, sorte de commissariat à la recherche prenant en charge l'information et la coordination des organismes de recherche et des milieux scientifiques. Avec cet ouvrage, on comprend bien que la discontinuité du biologique et du médical est un aspect fondamental à la mise en politique contemporaine des savoirs sur la santé. La mécanique du complexe biomédical implique des références institutionnelles hors du monde hospitalier, les liens entre biologistes et industriels s'intensifient, même si l'Institut Pasteur incarne une alternative forte aux logiques industrielles basées sur une standardisation des procédés. Ces liens apparaissent de plus en plus comme un préalable à l'acquisition d'un savoir médical pertinent.

Le développement de ces aspects donne à comprendre, à spécifier une biomédecine à la française. Bien qu'on ne puisse nier l'empreinte de la tradition clinique dans la constitution du modèle biomédical national, notamment dans ses tensions avec l'industrie pharmaceutique, J.-P. Gaudillière montre une structuration en miroir de la biomédecine américaine. Les échanges médicaux transatlantiques s'inscrivent dans l'histoire politico-sociale et diplomatique des deux rives de l'Atlantique, la chronologie des circulations se superpose aux contextes du plan Marshall, de la guerre froide et de la croissance forte. Fort de ces similitudes, l'accent est également placé sur les manifestations différenciées de cette recherche biomédicale, au niveau du fonctionnement, du rôle des agences et des dynamiques contrastées du débat public français et américain, aussi bien dans leur forme que dans le fond des controverses technico-scientifiques. Si J.-P. Gaudillière voit, dans cette biomédecine naissante, une inscription pour partie de l'État providence, il montre que *le discours de « l'homme invulnérable » comporte un autre postulat selon lequel la découverte de nouveaux dispositifs techniques est le moyen le plus efficace de résoudre les problèmes de santé*. Cette société des biotechnologies médicales va donc au-delà des formes de solidarité de l'État providence et des clivages politiques usuels. La posture adoptée vis-à-vis de la constitution de la biomédecine renvoie à une modalité particulière du rapport de l'État à la société et à d'autres connotations normatives, bien distinctes de la protection de l'individu et des devoirs de la société à son égard. La lecture de cet ouvrage nous incite à inscrire le pouvoir technique rattaché à l'idée du mieux-être, ses comités d'expertise et ses agences de recherche, dans le prolongement du grand travail d'institution du social que l'État s'était fixé dès la fin du 18^e siècle. Les chapitres consacrés aux pratiques de gestion des agences de recherche étatiques des années 1950 et à la planification de l'État gaulliste illustrent cette dimension, les politiques engagées ont ainsi permis l'émergence d'une communauté de chercheurs biomédicaux et elles ont accusé la scientification de la profession médicale. En terme de sociologie politique, l'acception donnée à la biomédecine semble apporter des éléments de réponse à l'interrogation de J. Lagroye sur la nature des instances qui assureraient aujourd'hui l'impératif hygiéniste, énoncée en conclusion de la journée d'étude de l'AFSP en

2000 autour de la gestion sociale et politique du corps biologique. Pourrait-on voir, dans cette substitution du médico-social par le technico-scientifique, une forme contemporaine de l'État hygiéniste ? Quoi qu'il en soit, la très grande richesse des investigations réalisées et l'ampleur des matériaux figurés dans cet ouvrage laisse présager une multiplication de travaux ultérieurs autour de l'indexation par le pouvoir et l'État des différentes formes de savoir scientifique du 20^e siècle.

Virginie TOURNAY
CREDAP-PARIS I

BOCK (Fabienne) – *Un parlementarisme de guerre 1914-1919*. – Paris, Belin, 2002. 351 p. (« Histoire et société. Temps présents »)

Dans cet ouvrage, préfacé par J.-J. Becker, Fabienne Bock entend renouveler l'étude du fonctionnement du régime parlementaire en France entre 1914 et 1919. Contre les interprétations communes, elle s'attache à montrer, à partir des débats parlementaires en séance et en commissions, et d'archives d'hommes politiques, que la Grande guerre n'a pas tempéré la « souveraineté parlementaire » au profit d'un accroissement des prérogatives de l'exécutif, mais a inauguré une forme particulière de parlementarisme dont l'auteur retrace la progressive mise en place.

La première partie de l'ouvrage est consacrée aux années qui précèdent la guerre et à ses premiers mois, marqués par la difficulté à penser la place du Parlement en temps de guerre. Le lecteur est d'abord plongé dans les débats qui, de 1889 à 1914, ont abordé ce point, notamment à travers la question de la soumission des parlementaires aux obligations militaires, qui sera laissée en suspens. Délicate sur le plan constitutionnel et politique, elle touchait à la primauté de la souveraineté nationale, constat qui aurait pu conduire à la rapprocher de la professionnalisation du personnel politique, alors à un moment charnière.

Conviction que la guerre sera courte, volonté d'« Union sacrée », tout concourt, aux premiers jours de la guerre, à pousser les sénateurs et les députés à s'effacer derrière le gouvernement sans forcément cesser toute activité politique. Devant la prolongation du conflit et les demandes des parlementaires, une session extraordinaire du Parlement est convoquée pour fin décembre 1914. Elle permet au gouvernement de légitimer les mesures, parfois exceptionnelles, qu'il a prises et d'obtenir les moyens financiers pour conduire la guerre, tout en comptant, implicitement, sur un nouvel ajournement volontaire du Parlement.

Il n'en sera rien : la rentrée parlementaire est l'occasion pour celui-ci d'affirmer son rôle, « aménagé » pour le temps de guerre : suspension des consultations électorales, restrictions à la publicité des débats et règlement pragmatique de la question des députés-soldats. Le choix leur est laissé, mais doit être définitif ; quelques-uns iront pourtant du front à la Chambre, occasion de souligner que nombreux furent les députés exemptés, avec des variations notables selon les groupes, l'origine sociale, qui renvoient aux effets des textes sur le service militaire.

Dans ce cadre, objet de la deuxième partie, le travail en commissions va prendre une importance considérable, prolongeant une évolution plus ancienne, pour apparaître comme la pierre d'angle du « parlementarisme de guerre ». Se fait jour ici une volonté de rendre l'action publique plus efficace, abordée ici de façon minutieuse, à travers trois domaines, où les parlementaires entendent contrôler le gouvernement et collaborer avec lui, dans le cadre de réflexions, brièvement évoquées, sur la représentation politique.

Les fabrications d'armements préoccupent principalement les sénateurs, parfois militaires. Ils mènent de nombreuses investigations sur les risques de pénurie, sur la qualité et l'efficacité des armements, etc. Les députés, quant à eux, s'intéressent particulièrement au contrôle aux armées : en tempérant les velléités d'indépendance du pouvoir militaire et en remettant en cause le partage des tâches entre gouvernement et Parlement, jusqu'à vouloir, pour certains, intervenir sur la direction de la guerre. De son côté, la hiérarchie militaire voit d'un mauvais œil tout regard extérieur jugé préjudiciable à l'autorité des chefs et, de ce fait, à l'efficacité des armées. Face aux difficultés qu'elles rencontrent, fin 1917, une fois que le gou-